

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 18 AOÛT 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le dix-huit août deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 12 août 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, LACOMBE Jean-Pierre, RUAT Gaëtan.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MARTY Maurice), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à MIRABEL Isabelle), MAZENQ Mélanie (procuration à ESPEILHAC Marie-Laure), PEGUES Florence (procuration à ISSALY Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : CAYRE Jérôme

Délibération n° 2026-65 : Finances locales Projet de gradins rétractables à la salle des fêtes

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal que dans la perspective d'optimiser les usages de la salle des fêtes André Jarlan, une réflexion sur le renouvellement des gradins a été initiée.

L'infrastructure actuelle comporte 299 places et nécessite plusieurs personnes pour le montage et le démontage, sur une durée relativement longue suivant le nombre de personnes. Par ailleurs, le confort des sièges en coque plastique est sommaire.

Des renseignements ont été pris concernant les tribunes rétractables motorisées d'environ 300 places permettant le déploiement total ou partiel. Le temps d'installation est beaucoup plus rapide et demande moins de personnel. Le stockage diffère selon la solution retenue.

Le conseil municipal a débattu de ce projet.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis de principe favorable pour ce nouvel équipement
- Indique que les conditions de financement de ce projet seront à préciser

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 24 août 2026
- publication ou notification du : 24 août 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE